

## - PROCÈS VERBAL -

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-12  
du Code général des collectivités territoriales

Date de la convocation :	26 février 2019
Date d'affichage :	26 février 2019
Nombre de délégués en exercice :	27
Nombre de délégués présents :	21
Nombre de délégués excusés :	06
Nombre de délégués absents :	06
Nombre de pouvoirs :	04
Nombre de délégués votants :	25

L'an deux mille dix-neuf, le cinq mars à dix-neuf heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Martin de Belleville - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

### Etaients présents :

#### **SALINS-FONTAINE :**

Françoise CROUSAZ, Alain CULLET,  
Enimie REUMAUX.

#### **MOUTIERS :**

Fabrice PANNEKOUCKE (*Pouvoir d'Aïcha DEMONNAZ*),  
Fabienne ASTIER (*Pouvoir d'Eric LAURENT*), Nouare KISMOUNE,  
Bernard GSELL (*arrivé 19h42*), Jacques LEGER (*Pouvoir de Philippe NIVELLE*).

#### **NOTRE DAME DU PRE :**

Jean-Paul DE BORTOLI.

#### **SAINT MARCEL :**

Daniel CHARRIERE, Philippe CALDERINI.

#### **LES BELLEVILLE :**

André PLAISANCE, Noëlla JAY, Claude JAY, Jean Luc DIMAND,  
Sandra FAVRE (*Pouvoir d'Alexandra HUDRY*), Hubert THIERY,  
Georges DANIS, Donatienne THOMAS, Agnès ANDRE.

#### **HAUTECOUR :**

Georges SAINT GERMAIN.

### Etaients excusés :

#### **MOUTIERS:**

Laurence ROCHAS, Eric LAURENT (*Pouvoir à Fabienne ASTIER*),  
Aïcha DEMONNAZ (*Pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE*),  
Florence SCARPETTA, Philippe NIVELLE (*Pouvoir à Jacques LEGER*).

#### **LES BELLEVILLE :**

Alexandra HUDRY (*Pouvoir à Sandra FAVRE*).

## Ordre du jour

### Administration Generale

- 1) Installation des nouveaux conseillers communautaires
- 2) Approbation du procès verbal du conseil communautaire du 15 janvier 2019.
- 3) Décisions prise par le Président
  - a) Décisions prises par le Président en vertu de sa délégation.
  - b) Décisions prises par le Bureau.
- 4) Election des Membres de la Commission d'Appels d'Offres.
- 5) Indemnité de conseil du Trésorier au titre de 2018.

### Finances

- 6) Débat d'orientation budgétaire.
- 7) Subventions aux associations au titre de 2019.

### Ressources Humaines

- 8) Adaptation des emplois aux recrutements en cours.

### Environnement- Déchets

- 9) Financement des travaux du Pont Maisel - avenant à la convention avec la Ville de Moutiers en liant avec l'augmentation du coût des travaux
- 10) Marché de travaux - pose de conteneurs semi-enterrés - Avenant n°3
- 11) Marché Maîtrise d'oeuvre - ETI - Avenant n°4
- 12) Marché Fourniture de conteneurs semi-enterrés - Avenant n°4
- 13) Renouvellement du marché de lavage des conteneurs enterrés et semi-enterrés
- 14) Entretien des cours d'eau - demande de subvention au Conseil départemental
- 15) Entretien des cours d'eau - demande de subvention à l'Agence de l'Eau
- 16) Renouvellement du marché entretien des cours d'eau

### Equipements sportifs et de pleine nature

- 17) Approbation du principe de délégation de Service Public pour la gestion des courts et du club-house du tennis.
- 18) Vélos à assistance électrique : approbation de la convention de groupement de commandes de marchés publics de fournitures et de services pour le développement des itinéraires cyclables en Tarentaise.

### Culture

- 19) Médiathèque intercommunale : Approbation des droits d'inscription à la médiathèque intercommunale et modifications des conditions de prêt (annexes au règlement Intérieur de la médiathèque intercommunale).

### Actualités, questions et informations diverses.

*19h30 Monsieur le Président ouvre la séance en accueillant les nouveaux conseillers et remerciant les conseillers sortant.*

**ADMINISTRATION GENERALE- RESSOURCES HUMAINES**

**1) Installation des nouveaux conseillers communautaires.**

A l'issue des élections des délégués communautaires intervenues conformément à l'arrêté préfectoral actant la nouvelle répartition des sièges de la CCCT par accord local, la liste mise à jour des délégués communautaires est présentée et diffusée par Monsieur le Président (cf. ci-dessous).

<b>SALINS-FONTAINE :</b>	Françoise CROUSAZ, Alain CULLET, Enimie REUMAUX.
<b>MOUTIERS :</b>	Fabrice PANNEKOUCKE, Laurence ROCHAS, Eric LAURENT, Fabienne ASTIER, Nouare KISMOUNE, Aïcha DEMONNAZ, Philippe NIVELLE, Bernard GSELL, Florence SCARPETTA, Jacques LEGER.
<b>NOTRE DAME DU PRE :</b>	Jean-Paul DE BORTOLI.
<b>SAINT MARCEL :</b>	Daniel CHARRIERE, Philippe CALDERINI.
<b>LES BELLEVILLE :</b>	André PLAISANCE, Noëlla JAY, Claude JAY, Alexandra HUDRY, Jean Luc DIMAND, Sandra FAVRE, Hubert THIERY, Georges DANIS, Donatienne THOMAS, Agnès ANDRE.
<b>HAUTECOUR :</b>	Georges SAINT GERMAIN.

**2) Approbation du procès verbal du conseil communautaire du 15 janvier 2019.**

En l'absence de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

<p>Vote : 24          Pour : 24          Contre : 0          Abstention : 0</p>
---

**3) Décisions prises au titre de l'article L.2122.2 :**

**a) Décisions prises par le Président en vertu de sa délégation entre le 8/01/2019 et le 20/02/2019**

DATE	SERVICE	TIERS	OBJET	MONTANT TTC
20/01/2019	Administration générale	BERGER LEVRAULT	FORMATION COMPLÉMENTAIRE E-GESTION CARRIÈRE	2 670,00
20/01/2019	Administration générale	CDG	MISSION ASSISTANCE REALISATION DOCUMENT UNIQUE	8 740,00
21/01/2019	Administration générale	TRUCK & CAR SER	VISITE PÉRIODIQUE ETHYLOTEST ANTI DEMARRAGE VÉHICULES	835,55
26/01/2019	Bâtiment	ORONA	REMPLACEMENT CARTE FREIN ASCENSEUR MCI	444,00
21/01/2018	Déchets	RHONE	BARRE CONTENEUR D3E	240,00

		CONTAINER	DECHETTERIE	
16/01/2019	Déchets	METEO FRANCE	PRESTATION METEOROLOGIQUE	132,00
20/01/2019	Déchets	ADDICT CONSEIL	ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL AGENT	3 060,00
20/01/2019	Déchets	TARENTEAISE VANO	DENEIGEMENT AUTOUR DES CSE	2 400,00
05/02/2019	Déchets	MS ENERGIE	DÉPLACEMENT GROUPE EXTERIEUR CLIMATISATION DÉCHETTERIE	420,00
06/02/2019	Déchets	IMPRIMERIE L'EDELWEISS	PANNEAUX TRI	274,80
14/01/2019	Ecole des Arts	CEFEDM	FORMATION PRATIQUE APPRENTISSAGE RYTHMIQUE CORPORALITÉ KARIM BOUCHIBI	90,00
30/01/2019	Ecole des Arts	SAIGA	CREDIT SMS LOGICIEL IMUSE	132,00
07/02/2019	Équipements sportifs	AGIR H	BILAN DE COMPETENCES C. LAMOURET	1 960,00
22/01/2019	Médiathèque	DPC	SERRE LIVRES MÉDIATHÈQUE	144,72

**b) Décisions prises par le Bureau en vertu de sa délégation depuis le 15 janvier 2019 :**

Bureau du 5 février 2019	Objet
2019-06	Approbation Avenant n°2 à la convention de service commun "Bâtiments - éclairage public".
2019-07	Approbation Avenant n°1 à la mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de la ZAE de la Contamine.
2019-08	Approbation convention de partenariat entre le Centre Régional de la Propriété Forestière et la Communauté de Communes Coeur de Tarentaise "Animation en forêt privée sur le territoire de la CCCT - 2019".

*Monsieur le Président rappelle la date de la signature officielle de la convention de partenariat entre le CRPF et la CCCT le mercredi 13 mars 2019 à la MCI.*

**4) Election des Membres de la Commission d'Appels d'Offres.**

Il est procédé à l'élection pour la désignation des Membres de la CAO, parmi les conseillers communautaires (outre la présidence de droit par le Président).

La taille de la CCCT lui impose une CAO de 5 Membres, qui sont élus au scrutin de liste à la représentation

proportionnelle au plus fort reste, au scrutin secret sauf accord unanime contraire. Les 5 Membres titulaires peuvent être remplacés dans l'ordre du tableau par les 5 élus suivants dans l'ordre du tableau de l'élection.

La liste suivante est présentée et soumise aux voix.

**VU** les articles 42, 101 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-5, L. 1414-2

**VU** les résultats du scrutin ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** que la commission d'appel d'offres sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat et siègera également aux jurys et commissions composées en jury.

**PROCLAME** les conseillers communautaires suivants, élus Membres de la Commission d'Appels d'Offres:

TITULAIRES :

- Claude JAY
- Georges SAINT GERMAIN
- Françoise CROUSAZ
- Georges DANIS
- Jean-Paul DE BORTOLI

SUPPLEANTS :

- Donatienne THOMAS
- Alain CULLET
- Daniel CHARRIERE
- Jean-Luc DIMAND
- Nouare KISMOUNE

<p>Vote : 24          Pour : 24          Contre : 0          Abstention : 0</p>
---

### 5) Indemnité de conseil du Trésorier au titre de 2018.

Le Conseil Communautaire doit établir le montant de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, à savoir Mme Isabelle ZANETTO.

Cette indemnité est fixée comme un pourcentage d'une somme calculée sur le montant des derniers budgets réalisés. Le montant calculé sur la base du montant du budget s'élève pour 2018 à :

- 1 787,79 € bruts pour Mme Isabelle ZANETTO.

Le Conseil est invité à délibérer sur le pourcentage retenu au titre de 2018 :

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**ATTRIBUE** l'indemnité de conseil à Mme Isabelle ZANETTO, Comptable public, à hauteur de 100 % du montant calculé, pour l'exercice 2018.

<p>Vote : 24          Pour : 24          Contre : 0          Abstention : 0</p>
---

*Arrivée de Monsieur Gsell à 19h42.*

## FINANCES

### 6) Débat d'orientation budgétaire.

*Monsieur le Président remercie Madame Bouquet, Monsieur Assier et les membres de la commission de finances pour le travail de la préparation budgétaire qui est une phase très dense dans la confirmation de l'exercice écoulé et la projection de l'exercice budgétaire venant. Monsieur Pannekoucke pointe les mauvaises évolutions venant de l'Etat, tant sur les transferts de charges, que sur les réductions de dotation, ou encore la hausse continue du FPIC.*

*Il évoque l'exercice délicat portant à trouver un point raisonnable entre dépenses nouvelles, et économies de fonctionnement, entre nécessaires investissements, et prudence sur l'endettement. Il rappelle le choix important d'une pause fiscale en 2019, dans la continuité des dernières années.*

*Monsieur Plaisance présente le compte administratif de l'année 2018 du budget principal et des budgets annexes, témoignant d'une gestion rigoureuse et au plus juste des besoins.*

*Il décline ensuite les grandes orientations du budget 2019, avec les priorités identifiées, les économies réalisées, les investissements retenus et ceux reportés en 2020.*

*Monsieur Dominique Assier présente les détail du rapport d'orientations budgétaires.*

*A l'issue de cette présentation, un débat s'instaure.*

*Enimie Reumaux se questionne concernant les transport en vallée notamment sur la baisse de la fréquence de 6 à 3 jours entre Brides les Bains et Moûtiers et les arrêts concernés.*

*Georges Danis répond qu'il n'y avait pas d'arrêts à Salins les Thermes car cette ligne ne concernait que la liaison Moûtiers - Brides les Bains. La ligne ne circule que pour les jours du marché. Une revisite du niveau de service est envisageable, en lien avec la commune de Brides.*

*Enimie Reumaux demande que la commune de Salins soit associé aux prochains commissions concernant la liaison Moûtiers - Brides les Bains.*

*Fabrice Pannekoucke accepte la demande et pointe l'importance d'identifier les besoins de transport public sur le territoire.*

*Bernard Gsell demande des précisions sur le tableaux des subventions et si le CLD a fait une demande de subvention auprès de la CCCT?*

*Fabrice Pannekoucke explique que pour l'instant aucune demande de subvention n'a été déposé.*

*Bernard Gsell demande le détail des subventions pour l'office du tourisme des Menuires.*

*Fabrice Pannekoucke rappelle qu'il s'agit des événementiels portés par l'office et dont la vocation intercommunale a été inscrite dans les statuts et dans le Pacte Financier et Fiscal établi à l'issue de l'extension de la CCCT à St-Martin de Belleville.*

*Bernard Gsell fait savoir son opposition sur ce pacte financier. Il s'oppose à cette subvention et demande des décomptes pour justifier ce versement de subvention. Il rappelle en outre que le principe de fléchage automatique des crédits budgétaires vers cette entité est contraire au principe de non affectation des produits fiscaux.*

*Fabrice Pannekoucke donne une explication de principe à Monsieur Gsell en expliquant que ce pacte financier a été voté démocratiquement par la majorité du Conseil Communautaire., dans un contexte bien connu aujourd'hui, et que cet acquis a permis la réussite du fonctionnement de la CCCT, et de la solidarité territoriale.*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'issue de la présentation, et des discussions :

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré**

**PREND ACTE de la bonne tenue du débat d'orientations budgétaires.**

<p>Vote : 25 (<i>arrivée de Monsieur Gsell à 19h42</i>)          Pour : 25          Contre : 0          Abstention : 0</p>
--

## 7) Subventions aux associations au titre de 2019.

Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur les montants des subventions attribuées au titre de l'année 2019.

*Enimie Reumaux souhaite que les associations présentent leurs demandes de subventions et leurs projets dans les commissions concernées avant des délibérations de subventions.*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant 2018	Montant 2019
AACM FONCTIONNEMENT	11 500	11 500
A.B.E.	115 000	120 212
ADAC DÔME THEATRE	5 000	5 000
ASS COMITE SKI DE SAVOIE	10 000	9 165
ASSOC SPORTIVE COLLEGE JEAN ROSTAND - UNSS	2 000	2 000
CAF MOUTIERS HAUTE TARENTEAISE	13 500	13 500
CLUB DES SPORTS DES MENUIRES ENDURO DES BELLEVILLE (ex COURSE À L'AMÉRICAIN)	1 800	2 000
SOGEVAB (VIA COMMUNE LES BELLEVILLE)- Course VTT	16 200	16 200
SOGEVAB (VIA COMMUNE LES BELLEVILLE) - Les folies de Val Thorens	25 300	25 300
CT ENTR SAUVEGARDE ENFANCE SAVOIE SERVICE PREVENTION SPECIALISEE	1 250	1 800
ENTENTE SPORTIVE DE TARENTEAISE	33 570	40 280
FOYER DES ELEVES DU COLLEGE	2 000	2 000
LA FÊTE DU LIVRE ET DE L'IMAGE	1 300	1 300
LEZ' ARTS EN ADRETS	6 000	6 000
OFFICE DU TOURISME LES MENUIRES	7 200	7 200
OFFICE DU TOURISME LES MENUIRES événement culturel	50 000	100 000
événement sportif	50 000	
OT VAL THORENS	7 200	7 200
RADIO ALTITUDE	500	500
SAVOIE SAUVEGARDE	500	500

TENNIS CLUB	8 646	9 427
CCI SAVOIE (ALIZEE)	1 360	1 360
ADIL (AGENCE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT SAVOIE)	4 000	4 000
CANOË KAYAK	300	500
TANAMO		0
MISSION LOCALE		11 404
AS ROLLER HOCKEY		0
SOGEVAB (Tour de France)		60 000
<b>TOTAL</b>	378 856*	458 346

\*Certaines associations, ayant bénéficié d'une subvention en 2018, n'ont pas renouvelé de demande de subventions en 2019 (ex : CBE, Lycée Ambroise Croizat, UNSS Lycée de Moutiers).

**AUTORISE** Monsieur le Président à rédiger et à signer les conventions de partenariat avec la Commune des Belleville dans le cadre des subventions accordées au titre d'événements sportif et culturel.

**AUTORISE** Monsieur le Président à rédiger et à signer les conventions d'objectifs avec chaque association bénéficiant d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

Vote : 21 (*Eric Laurent, Philippe Nivelles, Jean-Luc Dimand et Nouare Kismoune ne prennent pas part au vote, du fait de leurs responsabilités dans des associations concernées*)  
 Pour : 20  
 Contre : 0  
 Abstention : 1 (*Bernard Gsell*)

## RESSOURCES HUMAINES

### 8) Adaptation des emplois aux recrutements en cours.

Monsieur le Président indique que plusieurs recrutements en cours nécessitent d'adapter le tableau des emplois permanents de la collectivité.

*Monsieur Pannekoucke annonce le recrutement de Monsieur Lucain au poste du technicien bâtiments VRD et de la technicienne de déchets, Madame Céline Giunta-Cuvet.*

Ainsi les candidats sélectionnés pour les emplois de technicien bâtiments VRD et de technicien déchets, détiennent respectivement les grades de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, et de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, alors que les emplois créés pour ces recrutements relèvent du grade de technicien (cf délibération du 15 décembre 2018).

Il convient donc de créer les emplois correspondants au grade des candidats sélectionnés afin de finaliser ces recrutements.

Après avis du Comité Technique, il sera proposé à l'occasion d'un prochain conseil communautaire, la suppression des emplois permanents initialement créés (2 emplois de techniciens à temps complet).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **CRÉE** un emploi permanent de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- **CRÉE** un emploi permanent de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.



Vote : 25  
 Pour : 25  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

## ENVIRONNEMENT-DÉCHETS

### 9) Financement des travaux du Pont Maisel - avenant à la convention avec la Ville de Moûtiers en liant avec l'augmentation du coût des travaux.

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération n° 88-2018 du conseil communautaire en date du 17 juillet 2018, la passation d'une convention pour le financement des travaux du pont Maisel a été approuvée à hauteur de 110 857,65 €.

Ce montant a été estimé par le Département avant achèvement complet des travaux. Lors de la réalisation de l'opération durant l'été et l'automne 2018, le montant des marchés de travaux a été augmenté du fait de l'ajout de prestations en cours de chantier. Il s'en suit une augmentation de la participation due par la CCCT à la Ville de Moûtiers au titre de sa compétence GEMAPI pour un coût supplémentaire de 32 650,51 €, portant le montant total à 143 508,16 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet d'avenant à la convention ayant pour objet le financement complémentaire de la CCCT pour la réalisation de ces travaux.

**VU** la convention signée avec la Ville de Moûtiers,

**VU** le projet d'avenant à la convention,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de participation financière de la CCCT aux travaux relevant de la compétence GEMAPI pour le pont Maisel.

Vote : 25  
 Pour : 25  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

### 10) Marché de travaux - pose de conteneurs semi-enterrés - Avenant n° 3

Monsieur le Vice-Président explique que cinq nouveaux prix doivent être ajoutés au marché pour l'implantation de conteneurs semi-enterrés et enterrés de fournitures, pour l'implantation des points de collecte suivant :

- Villarabout Début Lotissement :
  - Fourniture et pose de glissières métalliques = 168,00 €HT/ml
  - Extrémité de file à hauteur constante = 95,00 €HT/u
- Villarabout Sortie Roux :
  - Protection des abords, nettoyage = 400,00 €HT/Forfait
  - Application d'un fixateur et d'un grésé = 62,00 €HT/m<sup>2</sup>

- Couvertine laquée en tête de mur = 85,00 €HT/ml

D'autre part un point de collecte a été ajouté sur la commune de Moutiers, à proximité de la gare.

Cet avenant vient modifier la tranche conditionnelle N°2 du marché concerné.

**VU** l'avenant n°1 relatif à la réalisation du point de de tri "garage des pistes" dans la tranche conditionnelle n°1 alors que ce point était prévu dans la tranche conditionnelle n°2.

**VU** l'avenant n°2, relatif à l'ajout de prix unitaire

**VU** le projet d'avenant n°3

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 avec le groupement d'entreprise BOTTO (mandataire) / ETRAL dont le siège est au 1020 avenue des Thermes 73602 MOUTIERS Cedex.

<p>Vote : 25          Pour : 25          Contre : 0          Abstention : 0</p>
---

#### 11) Marché Maîtrise d'œuvre - ETI - Avenant n°4

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'implantation des conteneurs semi-enterrés sur le territoire de la CCCT, des prestations complémentaires vont être effectuées par l'entreprise E.T.I. :

⇒ prestations complémentaires phases EXE + DET + AOR pour les emplacements de :

- ↔ Moutiers : renforcement du point de la gare
- ↔ Salins-Fontaine : renforcement du point des Frasses
- ↔ Notre Dame du Pré : renforcement du point du Pont des Plaines
- ↔ Les Belleville :
  - Dépose des conteneurs du point de tri "Laurentides" puis pose à proximité de la station service entrée Menuires,
  - Le Roux

⇒ prestations complémentaires phases PRO pour les emplacements de

- ↔ Notre Dame du Pré: renforcement du point du Pont des Plaines
- ↔ Salins-Fontaine: renforcement du point des Frasses

La durée du marché de maîtrise d'oeuvre est en conséquence prolongée d'un an jusqu'au 31/12/2019.

Monsieur le Président invite l'assemblée à se prononcer sur la signature de cet avenant.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer et à mettre en œuvre l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'implantation des conteneurs semi-enterrés et enterrés.

<p>Vote : 25          Pour : 25          Contre : 0          Abstention : 0</p>
---

## 12) Marché fourniture de conteneurs semi-enterrés - Avenant n°3

Monsieur le Vice-Président explique que le marché de fourniture de conteneurs notifié le **22/02/2016**, à l'entreprise TEMACO, arrive à échéance.

Il est proposé au conseil de prolonger par avenant ce marché pour une durée d'un an car l'implantation des conteneurs semi-enterrés n'a pas pu être finalisée, comme prévu, en 2018 et, des pièces détachées et fournitures sont nécessaires dans le cadre de ces travaux.

Monsieur le Président invite l'assemblée à se prononcer sur la signature de cet avenant pour une prolongation jusqu'au 31/12/2019.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer et à mettre en œuvre l'avenant n° 3 au marché de Fourniture de conteneurs semi-enterrés.

<p>Vote : 25          Pour : 25          Contre : 0          Abstention : 0</p>
---

## 13) Renouvellement du marché de lavage des conteneurs semi-enterrés.

Monsieur le Vice-Président explique que le marché de lavage des conteneurs confié en mai 2016 à l'entreprise Chablais Service Propreté (CSP) arrive à échéance.

Il est proposé au conseil communautaire de renouveler ce marché pour une durée de 4 ans.

Le montant du marché de prestations, passé pour 4 années (1 an renouvelable 3 fois), est estimé à 366 000 €TTC et comprend le lavage des conteneurs enterrés et semi enterrés en ordures ménagère, collecte sélective (emballages et papiers) et en verre.

Cela représente un lavage de l'ensemble des 1000 conteneurs au printemps, puis un lavage ponctuels des conteneurs ordures ménagères les plus utilisés en été en bas de vallée et enfin un lavage de l'ensemble des 500 conteneurs à ordures ménagères à l'automne.

Il est proposé au conseil de lancer une consultation sous forme d'une procédure formalisée en vue de la passation du marché.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation en vue de la passation du marché de lavage des conteneurs (semi) enterrés à ordures ménagère et collecte sélective pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer et mettre en œuvre le marché avec l'entreprise retenue à l'issue de la consultation.

**CHOISIT** la procédure formalisée d'appel d'offres pour la passation des marchés.

<p>Vote : 25          Pour : 25          Contre : 0          Abstention : 0</p>
---

#### 14) Entretien des cours d'eau - demande de subventions - Conseil Départemental.

*Monsieur Saint Germain apporte des informations sur l'agence de l'eau et la réunion qui a eu lieu le 28 février 2019 concernant la structuration de la GEMAPI à l'échelle de la Tarentaise. L'Agence de l'eau a averti les collectivités de Tarentaise que si la GEMAPI ne se structure pas à l'échelle de la vallée avec l'ensemble des 5 communautés de communes voir 6 avec Arlysère, comme c'est prévu depuis 2 ans, plus aucune subvention ne sera versée.*

*Les élus de Val Vanoise ne s'impliquent pas et annulent systématiquement toute rencontre prévue., et M. St-Germain dénonce une volonté délibérée de faire échouer cette structuration de la GEMAPI Tarentaise.*

*Dans ce contexte l'agence de l'eau n'accompagnera certainement plus aucun projet.*

*Les membres du Conseil communautaire Cœur de Tarentaise expriment leur incompréhension vis-à-vis de cette attitude.*

*Messieurs Pannekoucke et Saint Germain informent qu'une réunion du conseil syndical de l'APTV concernant la modification de statuts GEMAPI aura lieu le 29 mars, et qu'une mobilisation forte doit avoir lieu pour disposer du quorum et de la majorité qualifiée nécessaire au vote.*

La CCCT poursuit sa politique d'entretien des cours d'eau dans le cadre de la prolongation jusqu'en 2019 de la déclaration d'intérêt publique correspondante.

Le programme pluriannuel d'entretien prévoit des travaux sur les communes membres de la CCCT en vue de sécuriser les écoulements (enlèvement des embâcles et des barges de bois) et les boisements des berges (abattage d'arbres morts, effeuillés, penchés ou malades).

Pour 2019, une somme de 35 000 € TTC est inscrite au budget annexe GEMAPI dans le cadre de ce programme pour le territoire de la communauté de communes.

Il convient de solliciter une subvention de 15% du montant TTC susceptible d'être mobilisées auprès de du conseil départemental.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**SOLLICITE** une subvention du conseil départemental pour la réalisation des travaux 2019.

<p>Vote : 25          Pour : 25          Contre : 0          Abstention : 0</p>
---

#### 15) Entretien des cours d'eau - demande de subventions 2019 - Agence de l'eau.

La CCCT poursuit sa politique d'entretien des cours d'eau dans le cadre de la prolongation jusqu'en 2019 de la déclaration d'intérêt public correspondante.

Le programme pluriannuel d'entretien prévoit des travaux sur les communes membres de la CCCT en vue de sécuriser les écoulements (enlèvement des embâcles et des barges de bois) et les boisements des berges (abattage d'arbres morts, effeuillés, penchés ou malades).

Pour 2019, une somme de 35 000 € TTC est inscrite au budget annexe GEMAPI dans le cadre de ce programme pour le territoire de la communauté de communes.

Il convient de solliciter une subvention de 30% susceptible d'être mobilisées auprès de l'Agence de l'eau pour l'entretien des cours d'eau traitement des espèces invasives et le traitement des espèces invasives.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**SOLLICITE** une subvention de l'Agence de l'eau pour la réalisation des travaux 2019.

<p>Vote : 25          Pour : 25          Contre : 0          Abstention : 0</p>
---

## 16) Renouvellement du marché entretien des cours d'eau.

Dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien, des travaux sur les communes membres de la CCCT sont ordonnés en vue de sécuriser les écoulements (enlèvement des encombres et des barges de bois) et les boisements des berges (abattage d'arbres morts, effeuillés, penchés ou malades). Le marché passé en juin 2016 avec l'ONF et TVI en sous-traitance arrive à échéance. Il convient donc de lancer une consultation sous forme de marché à bons de commande, sans minimum, pour le choix d'un prestataire pour une durée d'une année, renouvelable deux fois au maximum, soit 3 années au total.

Pour 2019, une somme de 35 000 €HT est inscrite au budget dans le cadre de ce programme pour le territoire de la communauté de communes.

Une clause sociale dans le marché sera donc incluse afin de bénéficier des aides de l'Agence de l'eau.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation sous forme de procédure adaptée en vue de la passation d'un marché pluriannuel à bons de commande pour l'entretien pluriannuel des cours d'eau (gestion des boisements riverains, du bois mort et des plantes invasives) pour une durée d'un an, reconductible 2 fois au maximum ; à attribuer, signer et mettre en œuvre le marché,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer et mettre en œuvre le marché.

<p>Vote : 25          Pour : 25          Contre : 0          Abstention : 0</p>
---

## EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE PLEINE NATURE

### 17) Approbation du principe de délégation de Service Public pour la gestion des courts et du club-house du tennis.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes est compétente depuis le 1er janvier 2015 pour la gestion des courts de tennis et du club-house de Moûtiers situés sur le complexe sportif intercommunal et que ces équipements appartenant à la commune de Moûtiers ont été mis à disposition de la Communauté de Communes lors du transfert de compétence.

Par délibération en date du 22 février 2016, le conseil communautaire a approuvé la passation d'un contrat de délégation de service public avec le Tennis Club de Moûtiers. L'échéance du contrat, d'une durée de 3 ans, arrive à terme, et il convient de la renouveler.

L'objectif de la gestion en DSP est de permettre à la Communauté de Communes de définir dans un cahier des charges les missions de service public qui seront assurées par le gestionnaire des courts de tennis et du club-house, les deux activités étant liées et dépendantes l'une de l'autre.

Compte tenu du montant estimé de la délégation (inférieur à 68 000 € par an), il est possible de recourir à une procédure simplifiée conformément à l'Article L.1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce cadre, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le principe de la gestion des courts de tennis et du club-house dans la cadre d'une délégation de service public.

Le renouvellement du contrat de délégation intégrera les modification suivantes :

- ouverture du club house à l'année au lieu d'une ouverture uniquement durant la saison estivale,
- mise à disposition d'une partie du rez-de-chaussé du bâtiment pour doter le club de vestiaires lors des tournois :
  - après libération des espaces par l'EST dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment des tribunes,
  - après travaux par la CCCT pour la séparation des espaces du RDC affectés à différents utilisateurs,
  - la surface attribuée au Tennis Club sera définie ultérieurement en fonction des besoins de chaque structure accueillie sur les espaces libérés.

Les tarifs de la DSP seront en conséquences actualisés dans le cadre du futur contrat et feront l'objet d'une délibération ultérieure à l'issue de la procédure de passation du contrat.

**VU** l'Article L.1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le recours à une procédure de publicité et de mise en concurrence simplifiée,

**VU** l'exposé de Monsieur le Président,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le principe de délégation de service public de la gestion des courts de tennis et du club-house du complexe intercommunal de Moûtiers.

**MANDATE** Monsieur le Président pour engager toutes formalités à cet effet, et notamment la procédure simplifiée de publicité et de mise en concurrence prévue par l'Article R.1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir, au minimum, la publication d'un avis d'appel public à la concurrence dans un journal d'annonce légales ou un journal spécialisé.

Vote : 23 (*Eric Laurent et Philippe Nivelles ne prennent pas part au vote, du fait de leur responsabilité au sein du Club de Tennis*)

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

### **18) Vélos à assistance électrique : approbation de la convention de groupement de commandes de marchés publics de fournitures et de services pour le développement des itinéraires cyclables en Tarentaise.**

Monsieur le Président rappelle que l'APTV a initié une réflexion à l'échelle de la vallée de la Tarentaise sur le développement des itinéraires touristiques en vélo à assistance électrique. Cette réflexion a abouti à la création de nouveaux circuits axés sur la découverte du patrimoine, qui viendraient en complément des circuits existants dans les stations.

Pour le territoire de Coeur de Tarentaise, les circuits prévus et validés par les communes concernées lors du COPIL en date du 17 janvier 2019 sont :

- Boucle Hautecour/Montgirod sur les territoires de la CCCT et la COVA
- Boucle Saint-Martin-de-Belleville/Les Menuires - LES BELLEVILLE
- Vallée des Encombres - LES BELLEVILLE
- Rocher du Glaisy - NOTRE-DAME-DU-PRE
- Golettes des Combes - SAINT-JEAN-DE-BELLEVILLE
- Barrage de la Coche sur les territoires de la CCVA et de la CCCT

Pour la mise en œuvre de ce projet, il est envisagé de passer un marché public comprenant 5 lots, portant sur les prestations suivantes :

- Lot 1 : Fourniture et pose du balisage.
- Lot 2 : Fourniture et pose de racks à vélos.
- Lot 3 : Conception et exécution graphique d'un topo-guide par parcours.
- Lot 4 : Intégration des parcours et production des contenus pour l'application Géotrek.
- Lot 5 : Production de contenus mutualisés pour la communication.

Dans le cadre de la passation de ces marchés publics, certaines études relèvent de la compétence de l'APTV. En revanche, la mise en œuvre opérationnelle relève des Communauté de Communes.

Pour la passation de ces marchés, il est donc envisagé que l'APTV et les 5 communauté de communes de Tarentaise s'associent dans le cadre d'une convention de groupement de commandes qui permettra de mettre en œuvre une procédure unique pour la passation de ces marchés ; chacun des membres finançant ensuite la partie qui le concerne.

Le projet de convention de groupement de commandes prévoit notamment :

- Les membres du groupement : l'APTV et les 5 Communauté de communes de Tarentaise.
- L'objet du groupement : la conclusion de marchés publics pour les 5 lots listés ci-dessus.
- La désignation du coordonnateur du groupement : l'APTV.
- Les missions du coordonnateur : l'élaboration des documents de la consultation, le lancement de la consultation, l'analyse des offres, la signature et la notification des marchés.
- La création d'une CAO du groupement de commandes (un titulaire et un suppléant issus de chaque CAO des membres du groupement) qui sera chargé du choix des entreprises retenues.
- La partie financière : l'APTV prend en charge les frais de passation des marchés et chaque membre du groupement paiera la partie de prestation qui le concerne selon la répartition figurant en annexe de la convention.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur ce projet de convention de groupement de commandes.

**VU** les dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et en particulier son article 28 relatif aux groupements de commandes

**VU** le projet de convention de groupement de commandes.

**VU** le COPIL VAE en date du 17 janvier 2019

**VU** l'exposé de Monsieur le Président.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** la convention de groupement de commandes pour la passation de marchés publics de fournitures et de services pour le développement des itinéraires cyclables sur le territoire de l'APTIV.

**APPROUVE** le montant estimé pour la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise de 27 779,95 € pour les 6 itinéraires précités sur le territoire, sachant qu'il pourra être ajusté pendant l'exécution des marchés en fonction des prestations réellement exécutées, notamment pour les lots 1 et 2.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention de groupement de commandes.

**DESIGNE** les représentants de la Communauté de Communes au sein de la CAO du groupement de commandes parmi les membres titulaires de la CAO de la Communauté de Communes :

- Titulaire : Jean Paul DE BORTOLI
- Suppléant : Donatienne THOMAS

<p>Vote : 25          Pour : 25          Contre : 0          Abstention : 0</p>
---

## CULTURE

### 19) Médiathèque intercommunale : approbation des droits d'inscription et modification des conditions de prêts

*Bernard Gsell demande combien de personnes sont inscrites à la médiathèque et surtout le nombre de passage.*

*Donatienne Thomas rapporte la réponse apportée par Estelle Libéro, responsable de la médiathèque: Il y a eu en 2018 : 675 emprunteurs actifs dont 591 habitants sur le territoire de la CCCT, 83 hors communauté de communes et 1 personne venant de l'extérieur (saisonnier).*

Madame la Vice-Présidente en charge de la culture et de la communication propose :

- D'approuver les droits d'inscription à la médiathèque intercommunale à Moûtiers, en les maintenant aux tarifs fixés en 2017 :
  - Gratuit pour les habitants des communes de Cœur de Tarentaise
  - 15€ adulte / 5€ - de 18 ans pour les habitants extérieurs
  - 15€ adulte / 5€ - de 18 ans et une caution de 45 € pour les personnes de passage (vacanciers ou autres personnes présentant un justificatif de domicile hors de Savoie).
- De modifier le nombre de DVD pouvant être emprunter par les abonnés à la médiathèque intercommunale à Moûtiers. Afin de tenir compte de l'augmentation du fond de DVD, il est proposé aux abonnés de pouvoir emprunter 2 DVD (au lieu d'1 seul DVD) sur une période de 4 semaines.



Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

#### APPROUVE

- l'adoption des droits d'inscription à la médiathèque intercommunale conformément à l'annexe du règlement intérieur,
- les modifications des conditions de prêt concernant le nombre de DVD pouvant être empruntés.

Vote : 25  
Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### ACTUALITÉS - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

*Monsieur Pannekoucke informe le conseil communautaire qu'une rencontre est programmée le 20 mars 2019 chez Mme la ministre pour évoquer le rapport du Conseil Général du développement durable concernant la possible fermeture des centres météo de montagne, dont celui de Bourg Saint-Maurice, à la fin de la saison d'hiver.*

*Une solution pourrait consister en un croisement des financements pour garder les stations, avec des financements des collectivités locales.*

*Séance levée à 22h20.*

Moùtiers, le 5 mars 2019  
Le Président  
Fabrice PANNEKOUCKE